

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 36/2013

Point 5) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 11 décembre 2013, relatif au **Budget 2014**

Responsable du dossier : Philippe Zuberbühler

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de l'année 2014 pour approbation.

En tenant compte de l'arrêté d'imposition 2014 amendé par la Commission de gestion et adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 31 octobre dernier, le budget de l'année 2014 se présente de la manière suivante :

		Charges	Produits
1	Administration générale	fr. 745'242.00	fr. 55'600.00
2	Finances	fr. 1'337'093.00	fr. 4'197'816.00
3	Domaines et Bâtiments	fr. 916'660.00	fr. 806'815.00
4	Travaux publics, Environnement et Urbanisme	fr. 655'060.00	fr. 277'390.00
5	Formation, Jeunesse, Culture et Eglises	fr. 575'070.00	
6	Sécurité publique	fr. 294'713.00	fr. 32'500.00
7	Affaires sociales	fr. 1'690'854.00	
8	Services Industriels	fr. 191'710.00	fr. 191'710.00
	Total	fr. 6'406'402.00	fr. 5'561'831.00
	Excédent de charges	fr. 844'571.00	

L'excédent de charges présumé de Fr 844'571.00 représente 13.2 % des charges prévisibles. Au vu de ce résultat, nous apportons les éléments complémentaires ci-après.

1. Administration Générale

10 Autorités

Le budget est identique à celui de 2013 et n'apporte pas de remarques.

11 Administration

L'augmentation de ce poste s'explique de la façon suivante :

- le taux d'activité de la secrétaire municipale a passé de 80 à 90 %, à la suite du départ de la secrétaire adjointe pour cause de maladie, ainsi que d'une adaptation de son salaire qui se justifie par la formation de cadre en administration communale qu'elle suit depuis une année ; les heures nécessaires à cette formation sont prises à 100% sur son temps privé ;
- l'engagement d'une secrétaire qui pourvoit ponctuellement aux remplacements de la préposée au contrôle de l'habitant et à ceux du greffe pendant leurs vacances.

- 12 Service de l'économat**
Rien de particulier, ce poste correspond au budget 2013.
- 13 Service du Personnel, Assurances**
Les charges sont liées aux salaires.
- 14 Service des intérêts généraux**
La couverture de déficit de Fr. 9'000.00 pour le 106^{ème} Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs Pompiers à Genolier budgété en 2013 n'apparaît plus, ce qui explique la différence.
La participation communale au réseau OQE (Ordonnance sur la qualité écologique) de Fr. 1.50 par habitants a été ajoutée.
- 15 Affaires culturelles, loisirs**
La contribution communale à la Loi sur les écoles de musique (LEM) se monte pour cette année à Fr. 6.50 par habitant. Pour mémoire, cette augmentation augmente progressivement jusqu'en 2015 pour atteindre Fr. 9.50 par habitant.
- 16 Tourisme**
Rien de particulier, ce poste correspond au budget 2013.
- 18 Transports publics**
Mise à jour du coût des transports publics qui avait été surévalué en 2013.
- 19 Service informatique**
Rien de particulier, ce poste correspond au budget 2013.

2. Finances

- 20 Comptabilité**
L'augmentation est due à l'engagement d'une nouvelle boursière qui va travailler en binôme quelques temps avec l'actuelle boursière afin de passer le témoin dans de bonnes conditions. Nous avons également augmenté les frais de formation.
- 21 Impôts**
Les honoraires de perceptions sont réajustés selon les comptes 2012.
Montant facturé par l'Administration cantonale des impôts (ACI) sur la base du nombre de tâches effectuées et un pourcentage sur les impôts encaissés.
Avec un taux d'imposition à 61%, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques s'élèvent à Fr. 3'225'000.- au lieu des Fr. 3'545'00.- avec un taux de 67%. Cette différence de Fr. 320'000.- représente un manque important de rentrées fiscales avec, de plus, une différence de Fr. 5'000.- pour les personnes morales et de Fr. 48'000.- pour l'impôt sur les étrangers.
Pour le ménage communal, une fois le solde net des péréquations déduites, il ne reste plus que 20 points d'impôts sur les 61 points encaissés.
- 22 Service financier**
Le fond de péréquation est calculé en fonction du revenu 2012, ce qui représente une augmentation de plus de Fr. 200'000.- par rapport au budget 2013 où le fond de péréquation était calculé en fonction du revenu 2011.

220 Intérêts sur la dette

Les intérêts extrêmement bas compensent l'augmentation de la dette. Nous avons également bloqué des emprunts à des taux très intéressants, ce qui diminue ce poste.

3. Domaines et Bâtiments

31 Terrains

Rien de particulier, ce poste correspond au budget 2013.

320 Forêts

Selon le budget du Groupement forestier la Colline.

321 Pâturages

Sont prévus : le montage et le démontage des clôtures, l'entretien courant de nos chalets d'alpage, Fr. 15'000.- pour la réfection de la citerne au Sollier, des coupes de bois importantes, l'entretien des murs en pierre sèche, ainsi que les amortissements de la fromagerie à la Givrine et de la fosse à purin à la Baronne.

350 Bâtiments communaux

Pour l'entretien des bâtiments, un minimum a été prévu, avec en plus :

Fr. 25'000.- pour le remplacement des volets et la réfection des soubassements du bâtiment de l'administration communale et de l'ancienne école.

Fr. 20'000.- pour la porte d'entrée, la peinture des caves, des corridors, et des WC de l'ancienne école.

Fr. 10'000.- pour un plafond phonique à l'auberge.

Concernant les amortissements obligatoires, Fr. 60'000.- ont été ajoutés pour le bâtiment de la chaufferie.

Concernant les loyers, le compte 350.427.2 a été ajouté pour la location de la chaufferie qui comprend Fr. 24'000.- de loyer et Fr. 18'000.- représentant le 1% du prêt à CAD Givrins SA.

4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme

41 Service Technique Intercommunal

Rien de particulier, ce poste reflète le budget 2013.

42 Service de l'urbanisme

Rien de particulier, ce poste reflète le budget 2013.

43 Routes

Rien de particulier, ce poste reflète le budget 2013

44 Parcs, promenades, cimetière

Rien de particulier, à l'exception d'une légère diminution de l'achat de matériel et de plantes.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Nous avons prévu Fr. 10'000.- pour l'augmentation des heures d'ouverture de la déchetterie à charge de la commune et Fr. 20'000.- pour la réorganisation de la déchetterie en prévision de l'introduction de la taxe au sac qui va modifier la fréquentation de notre déchetterie.

- 46 Réseaux d'égout, d'épuration**
Rien de particulier, ce poste reflète le budget 2013. Il doit s'équilibrer.

5. Formation, Jeunesse, Culture et Eglises

Rien de particulier, ce poste reflète le budget 2013

6. Sécurité publique

La réforme policière augmente de Fr. 21'000.- et atteint le montant de Fr. 162'203.-.

7 Affaires sociales

La facture sociale a été sous-estimée en 2013. Elle s'élève à Fr. 1'528'800.- en 2014.

8 Services Industriels

La différence avec le budget 2013, tient compte de l'amortissement du recaptage pour un montant de Fr. 25'350.-. Ce compte doit s'équilibrer.

Marge d'autofinancement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à	Fr. 5'456'531.-
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à	Fr. 6'883'747.-
Notre marge d'autofinancement s'élève à	- Fr. 427'216.-

Charges cantonales

La baisse des impôts provoque une augmentation de notre participation aux charges cantonales, composées de la péréquation, la facture sociale et la réforme policière qui représentent un montant total de Fr. 2'673'728.- ou 41 points d'impôts ou encore les deux tiers de nos revenus. Seul 20 points reste pour financer le ménage communal.

La prévision de la péréquation est calculée en fonction du revenu 2012 qui était Fr. 700'000.- supérieur à nos prévisions de recettes fiscales 2014.

Soit nos prévisions sont pessimistes et nous toucherons plus de recettes, ce qui diminuerait notre déficit budgétaire, mais risquerait d'avoir un décompte final de la péréquation insuffisant.

Soit nos prévisions sont réalistes et à ce moment le décompte final de la péréquation serait en notre faveur.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Givrins :

vu le préavis No 36/2013 relatif au budget 2014,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide d'adopter le budget 2014 tel que présenté,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 12 novembre 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Philippe Zuberbühler



La Secrétaire


Anne-Marie Dick

Annexes : Budget 2014
Plan d'investissement 2013-2016